ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enseignants vacataires

Question écrite n° 10227

Texte de la question

Mme Yann Piat attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement superieur et de la recherche sur les conditions d'acces des etudiants aux postes de vacataires au sein des universites. Le decret du 29 octobre 1987 prevoit que les etudiants de moins de vingt-sept ans inscrits en 3e cycle ont la possibilite d'etre engages en qualite de vacataires. Par consequent, sont exclus les chomeurs de plus de vingt-sept ans, meme titulaires d'un diplome de 3e cycle. C'est pourquoi elle lui demande si l'on ne pourrait pas envisager un elargissement des conditions d'acces afin de repondre a l'attente des chomeurs.

Données clés

Auteur : Mme Piat Yann
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10227
Rubrique : Enseignement superieur : personnel
Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 324